

L'ESSOR LÉGALES Savoie

Conformément à l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (NOR : MICE2231563A), pour 2023, les annonces font l'objet d'une tarification au caractère fixé à l'article 2 soit 0.183 € HT (sauf pour les avis de constitutions, dissolutions et clôtures de liquidation, de changement de nom patronymique, de jugements d'ouverture et de clôture des procédures collectives dont la tarification est forfaitaire).

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES

SAFACT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Désaffectation du chemin rural dit «des Hésards» – Commune de SAINT-LAURENT

Par arrêté municipal n° 2024-26 en date du 24 mai 2024, le Maire de la Commune de SAINT-LAURENT a ordonné l'ouverture d'une enquête publique en vue de la désaffectation du chemin rural dit «des Hésards».

M. Jacky DECOOL a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur. L'enquête sera ouverte du **lundi 1er juillet 2024 au lundi 15 juillet 2024 inclus**. Pendant cette période, le dossier pourra être consulté à la Mairie de SAINT-LAURENT aux jours et heures habituels d'ouverture, soit le lundi et le vendredi de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h00 à 12h00. Le Commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de SAINT-LAURENT le **samedi 6 juillet 2024 de 9h00 à 12h00**. Pendant la durée de l'enquête, des observations pourront être consignées sur le registre de l'enquête ouvert en Mairie ou adressées par courrier à la Mairie «à l'attention de M. le Commissaire enquêteur, Mairie de SAINT-LAURENT, Place de la mairie, 74800 SAINT-LAURENT.» ou par courrier électronique à accueil@saintlaurent74.fr. Le dossier d'enquête est également disponible au format numérique, sur le site internet de la commune / www.saintlaurent74.com. Le rapport et les conclusions du Commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie, à l'issue d'un délai de 30 jours après la clôture de l'enquête.

SAFACT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Plan d'alignement chemin de la Savaux Commune de MENTHON-SAINT-BERNARD

Par arrêté municipal n° A2024-091-MAI en date du 21/05/2024, M. le Maire de la Commune de MENTHON-SAINT-BERNARD a ordonné l'ouverture d'une enquête publique en vue de l'élaboration d'un plan d'alignement qui permettra de régulariser les emprises du domaine public routier communal du **chemin de la Savaux**. M. Jacky DECOOL a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur. L'enquête sera ouverte du **lundi 1er juillet 2024 au lundi 15 juillet 2024 inclus**. Pendant cette période, le dossier pourra être consulté :
• à la Mairie de MENTHON-SAINT-BERNARD aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8h à 12h.
• sur le site internet de la commune : www.menthon-saint-bernard.fr. Le Commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de MENTHON-SAINT-BERNARD le **vendredi 5 juillet 2024, de 14h à 18h**. Pendant la durée de l'enquête, des observations pourront être consignées sur le registre de l'enquête déposé en Mairie ou adressées par écrit à M. le Commissaire-enquêteur, à l'adresse suivante : mairie de MENTHON-SAINT-BERNARD, 284 rue Saint Bernard, 74290 MENTHON-SAINT-BERNARD, ou par mail à accueil@mairie-menthon.fr. Le rapport et les conclusions du Commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie, à l'issue d'un délai de 30 jours après la clôture de l'enquête.

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

CRÉATIONS/ CONSTITUTIONS

LES CLES EN MAIN CONCIERGERIE

Par acte ssp en date de 14/05/2024, il a été constitué une SAS
Dénomination :
LES CLES EN MAIN CONCIERGERIE
Siège Social : 1520 route de la Tournette 74230 LES CLEFS
Capital : 1500 €
Objet social : Toute activité de services de conciergerie et d'entendance de propriétés immobilières
Durée : 99 ans
Président : M. CORBINEAU NICOLAS
1520 Route de la Tournette 74230 LES CLEFS
Immatriculation au RCS de ANNECY

S&A DISTRIBUTION

Par acte ssp en date de 08/06/2024, il a été constituée une SAS
Dénomination :
S&A DISTRIBUTION
Nom Commercial : S&A Distribution
Siège Social : 35 Allée du crêt dianmeure 74540 VIUZ LA CHIESAZ
Capital : 10000 €
Objet social : Commerce de gros (commerce interentreprises) de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil.
Durée : 99 ans
Président : M. MARTIN Stéphane 35 Allée du crêt dianmeure 74540 VIUZ LA CHIESAZ
Directeur Général : Mlle REMY Audrey 35 Allée du crêt dianmeure 74540 VIUZ LA CHIESAZ
Exercice du droit de vote : Une action égale une voix
Conditions d'admission aux assemblées : être actionnaire
Immatriculation au RCS de ANNECY

ASR GARAGE

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 24 mai 2024, à PASSY.
Dénomination : ASR GARAGE.
Forme : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée.
Siège social : 75 impasse Clos Saint-Pierre, 74190 PASSY.
Objet : Réparation, rénovation, entretien, achat et vente de tous types de véhicules.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Gérant : Monsieur Anthony SANCHEZ, demeurant 75 impasse Clos Saint-Pierre, 74190 PASSY
La société sera immatriculée au RCS ANNECY.

Cet avis est également publié sur le site internet du Grand Anancy (www.grandannecy.fr).
La Présidente,
Frédérique LARDET



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Modification n°1 du PLU de Groisy

Par arrêté n° ARR-2024-20 du 23/05/2024, la Présidente de la Communauté d'agglomération dénommée «Grand Anancy» a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme de Groisy.

Le projet de modification a pour objet d'adapter les règles de hauteurs et les prospects en zone Uxa, de mettre en conformité le règlement écrit avec les annexes sanitaires, de modifier le règlement graphique pour prendre en compte les évolutions (adapter le zonage et ajouter un secteur d'EBC sur le secteur de Longchamp et sortir une habitation de la zone Uer pour la classer en UAC) et créer une OAP sectorielle sur le secteur de Longchamp pour encadrer son aménagement.

Le projet de modification a fait l'objet d'un examen au cas-par-cas, sur lequel la Mission régionale d'autorité environnementale d'Auvergne-Rhône-Alpes a émis un avis favorable joint au dossier de la procédure.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification du plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public, du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil communautaire du Grand Anancy en vue de son approbation.

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble a désigné Joël MONTAGUT en qualité de Commissaire enquêteur et André BARBET en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête publique, qui se déroulera du **10/06/2024 à 08h au 12/07/2024 à 12h** pour 33 jours, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations et propositions sur un registre ouvert dans les lieux suivants, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

- **Grand Anancy** (siège de l'enquête publique) 46 avenue des Iles BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

- **Mairie de Groisy** 312 route du chef-lieu – 74570 GROISY
Aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier peut également être consulté et téléchargé depuis le site internet du Grand Anancy www.grandannecy.fr et sur la plateforme www.registre-dematerialise.fr/5331.

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et les propositions sur le projet de modification n°1 du PLU de Groisy pourront être :

- consignées dans les registres d'enquête mis à disposition du public à cet effet avec le dossier d'enquête publique, dans les lieux, aux jours et heures désignés ci-dessus
- adressées par courrier postal à l'adresse suivante : Grand Anancy – Pour la modification n°1 du PLU de Groisy, Commissaire enquêteur 46 avenue des Iles BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX ;
- déposées par voie électronique dans le registre numérique dématérialisé accessible à partir du site internet du Grand Anancy (www.grandannecy.fr) : www.registre-dematerialise.fr/5331 ;
- adressées au Commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse mail dédiée : enquete-publique-5331@registre-dematerialise.fr.

A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site internet du Grand Anancy et au registre numérique est mis à la disposition du public au Grand Anancy aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Le Commissaire enquêteur se tiendra aussi à la disposition du public, aux jours et heures suivants, en mairie de Groisy :
• **lundi 10 juin 2024 de 8h30 à 11h30**
• **mercredi 26 juin 2024 de 14h à 17h**
• **vendredi 12 juillet 2024 de 9h à 12h**

Le Commissaire enquêteur dispose d'un délai maximal de trente jours, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour remettre à la Présidente ou à son représentant le dossier d'enquête, avec son rapport et ses conclusions motivées sur le projet.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête, à la Préfecture de la Haute-Savoie, au siège du Grand Anancy (direction de l'Aménagement 46 avenue des Iles BP 90270 - 74007 ANNECY CEDEX) et à la mairie de Groisy (312 route du chef-lieu – 74570 GROISY) aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, ainsi que sur le site internet du Grand Anancy (www.grandannecy.fr) et sur le registre dématérialisé (www.registre-dematerialise.fr/5331).

Madame la Présidente du Grand Anancy est responsable du projet. Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Anancy.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Anancy dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.



S.E.L.A.S REGULUS
24 avenue de la Mavéria
74940 ANNECY LE VIEUX

BM CLEANING

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège social :
17 Route des Grandes Teppes
SEYNOD 74600 ANNECY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Annecy du 10.06.2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : BM CLEANING
Siège : 17 Route des Grandes Teppes - SEYNOD 74600 ANNECY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 2 000 euros
Objet : En France et à l'étranger : Le nettoyage et l'entretien de toutes surfaces concernant tous immeubles et objets mobiliers, dans tous domaines d'activité y compris pour les particuliers, les professionnels, les copropriétés, les établissements publics ; L'entretien d'espaces verts ; Le déneigement ; La vente, de tous produits d'entretien et de matériel de nettoyage ; La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : BM INVEST, SAS au capital de 7 000 euros, dont le siège social est 17 Route des Grandes Teppes, SEYNOD 74600 ANNECY, immatriculée 987 746 716 RCS ANNECY, représentée par son Président Monsieur Milaim BELULI.
La Société sera immatriculée au RCS d'Annecy, POUR AVIS
Le Président

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

NOMINATION - TRANSFERT - MODIFICATION - MOUVEMENT

In Extenso

Experts-Comptables
3055, avenue de Prades
66000 PERPIGNAN

Transfert de siège social

SCI ACROBATE

Société civile immobilière
au capital de 2 000 euros
Siège social : 2 rue de la Devèze Zone
Communale d'Activités
66120 EGAT
528 562 325 RCS Perpignan

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 05 juin 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de la société à la Devèze Zone Communale d'Activités, 66120 EGAT au 191 route du château, Château d'Arenthon 74290 ALEX à compter du 05 juin 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Perpignan sous le numéro 528 562 325 RCS Perpignan fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'Annecy. La Société, constituée pour 99 années à compter du 25 novembre 2010, a pour objet social La société a pour objet :
- l'acquisition d'un immeuble sis à Egat (66120) 2 rue de la Devèze - Zone communale d'activités, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutilisés à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société, et un capital de 2 000 euros composé uniquement d'apports en numéraire.
Pour avis
La Gérance

Nous publions vos
**ANNONCES
LEGALES**
**52
FOIS**
par an

Le Messenger et L'Essor Savoyard

Est édité par la S.A. imprimerie du Messenger au capital de 194 348 €
Siège social : **S.A. Imprimerie du Messenger - 19, avenue du Pré-Robert Sud
CS80102 - 74201 Thonon Cedex - Tél. 04 50 71 10 14**

Habilité à recevoir les annonces judiciaires et légales

Président : **Marien BONIEUX**

Directeur général et directeur de publication : **Eric LEPERS**

Directrice générale déléguée : **Fanny DE LARUE**

Rédactrice en chef : **Amélie LÉCOYER**

Administrateurs : **Eric BERTHOD - Marien BONIEUX - Bernard MARCHANT**

Actionnaire principal : **VOIX DU NORD S.A.**

N° de Commission paritaire :

Le Messenger : 0325C83023 - L'Essor Savoyard : 1224C85795



Dépôt légal : à parution

N° ISSN Le Messenger Chablais 1276-1842 - Le Messenger Genevois 1276-1427 - Le Messenger Faucigny 1276-1419 - L'Essor 1161-2592

Imprimerie du Journal L'Union - 6, Rue Gutenberg - 51100 Reims



Pour l'impression de nos journaux, le groupe Rosset La Voix opte pour des matériaux respectueux de l'environnement et une gestion durable de ses déchets. Il est engagé avec CITEO pour le recyclage du papier. Provenance du papier : France
Taux moyen de fibres recyclées autour de 80 %.
La fabrication de ce journal a généré l'émission de 81g de CO2 par exemplaire. Tous les papiers utilisés sont certifiés PEFC (fibres issues de forêts gérées durablement).
Ce journal peut être recyclé : pensez au tri.



Une petite **ANNONCE**
dans votre **JOURNAL**

7 JOURS d'efficacité

